



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**24V0061PA - TRAVAUX POUR L'EXTENSION ET LA
REHABILITATION DE LA PISCINE TOULOUSE LAUTREC -
Lots 08 -11-13 et 18**

Date et heure limites de réception des offres :

lundi 29 avril 2024 à 12:00

Direction Construction
Salle de Conférence 3ème étage - Bât 5
17 PLACE DE LA DAURADE
31000 TOULOUSE
Tél : 05 61 22 36 76

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	24V0001A00 - TRAVAUX POUR L'EXTENSION ET LA REHABILITATION DE LA PISCINE TOULOUSE LAUTREC
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	24
	Délai de validité des offres	4 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clause sociale	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Lots 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 09, 10, 12, 14, 15, 16, 17, 19, 21, 22, 23, 24, 25 : 24 mois.
	Négociation	Avec

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	6
1.6 - Réalisation de prestations similaires.....	6
2 - Conditions de la consultation	6
2.1 - Délai de validité des offres.....	6
2.2 - Forme juridique du groupement.....	6
2.3 - Variantes	7
2.4 - Développement durable.....	7
3 - Les intervenants.....	9
3.1 - Conduite d'opération	9
3.2 - Maîtrise d'oeuvre	9
3.3 - Coordination des systèmes de sécurité incendie	11
3.4 - Contrôle technique	11
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	11
4 - Conditions relatives au contrat	11
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	11
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	12
5 - Contenu du dossier de consultation	12
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	13
6.1 - Documents à produire	13
6.2 - Visites sur site	15
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	16
7.1 - Transmission électronique.....	16
7.2 - Transmission sous support papier.....	18
8 - Examen des candidatures et des offres.....	18
8.1 - Sélection des candidatures	18
8.2 - Attribution des marchés	18
8.3 - Suite à donner à la consultation	19
9 - Renseignements complémentaires	20
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	20
9.2 - Procédures de recours.....	20

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

24V0061PA- TRAVAUX POUR L'EXTENSION ET LA REHABILITATION DE LA PISCINE TOULOUSE LAUTREC

Le présent marché a pour objet la réhabilitation et extension de la piscine Toulouse Lautrec.

Ce projet porte sur :

- La création d'un bassin extérieur de 50m avec 4 lignes d'eau.
- La création d'un bâtiment en extension pour les vestiaires et éléments techniques.
- La réhabilitation et requalification de la coupole existante avec création d'un bassin d'apprentissage.
- La réalisation d'un projet sobre, pérenne et simple d'entretien.

Lieu(x) d'exécution :

26, impasse Barthe
31200 TOULOUSE

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 2° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les travaux de l'opération sont répartis en **24 lots** désignés ci-dessous :

Lot(s)	Désignation
01	CURAGE DESAMIANTAGE DEPLOMBAGE
02	TERRASSEMENT
03	GROS ŒUVRE - TRANSFORMATION
04	ETANCHEITE - ZINGUERIE
05	ECHAFAUDAGE
06	CHARPENTE METALLIQUE ET COUVERTURE SUR DOME
07	ITE - BARDAGE
08	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM / STORES
09	SERRURERIE
10	MENUISERIE INTERIEURE BOIS / MOBILIER INTEGRE
11	OUVRAGES STRATIFIES
12	PLATRERIE / PLAFONDS SUSPENDUS
13	CARRELAGE

Lot(s)	Désignation
14	PEINTURE
15	CVC - GTC
16	TRAITEMENT D'EAU
17	PLOMBERIE / SANITAIRE
18	ELECTRICITE / PHOTOVOLTAÏQUE
19	ASSAINISSEMENT / RESEAUX DIVERS
21	BASSIN INOX REVÊTU
22	COUVERTURE THERMIQUE
23	AMENAGEMENTS EXTERIEURS
24	MOTORISATION COUPOLE
25	RAILS DE ROULEMENT ET GUIDAGE

** Le présent DCE ne comporte pas de lot 20.*

En effet, les prestations "Photovoltaïques" initialement objets du Lot 20, ont finalement été intégrées dans le lot 18 : Electricité ; Dès lors, le lot 20 a été supprimé.

Le lot principal est le lot 03.

Les travaux objet de la présente consultation en procédure adaptée concernent uniquement les lots suivants :

Lot(s)	Désignation
08	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM / STORES
11	OUVRAGES STRATIFIES
13	CARRELAGE
18	ELECTRICITE / PHOTOVOLTAÏQUE

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Ces lots en consultation à procédure adaptée, conformément aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 (2°) du code de la commande publique, complètent l'appel d'offres ouvert relatif à l'opération, 24V0061PA- TRAVAUX POUR L'EXTENSION ET LA REHABILITATION DE LA PISCINE TOULOUSE LAUTREC, concernant les lots suivants :

Lot(s)	Désignation
01	CURAGE DESAMANTAGE DEPLOMBAGE
02	TERRASSEMENT
03	GROS ŒUVRE - TRANSFORMATION
04	ETANCHEITE - ZINGUERIE
05	ECHAFAUDAGE
06	CHARPENTE METALLIQUE ET COUVERTURE SUR DOME
07	ITE - BARDAGE
09	SERRURERIE

10	MENUISERIE INTERIEURE BOIS / MOBILIER INTEGRE
12	PLATRERIE / PLAFONDS SUSPENDUS
14	PEINTURE
15	CVC - GTC
16	TRAITEMENT D'EAU
17	PLOMBERIE / SANITAIRE
19	ASSAINISSEMENT / RESEAUX DIVERS
21	BASSIN INOX REVÊTU
22	COUVERTURE THERMIQUE
23	AMENAGEMENTS EXTERIEURS
24	MOTORISATION COUPOLE
25	RAILS DE ROULEMENT ET GUIDAGE

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45210000-2	Travaux de construction de bâtiments

Lot(s)	Code principal	Description
08	45421000-4	Travaux de menuiserie
11	45421000-4	Travaux de menuiserie
13	45431000-7	Carrelages
18	45311200-2	Travaux d'installations électriques

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Si le groupement est conjoint, le mandataire du groupement est solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante à l'initiative du soumissionnaire n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

La Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole ont adopté leur plan d'achats socialement et écologiquement responsables, le SPASER (Schéma des achats socialement et écologiquement responsables).

Le SPASER est posé par un cadre réglementaire qui conforte la commande publique comme acteur du développement durable. En effet, selon l'article L2111-3 du code de la commande publique, les collectivités territoriales doivent adopter un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables lorsque le montant total annuel de leurs achats est supérieur à 100 millions d'euros hors taxe par an.

Ce schéma, fixe les objectifs de politique d'achat comportant des éléments à caractère social et visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés, et des éléments à caractère écologique ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs. Ce schéma contribue également à la promotion d'une économie circulaire Il vient compléter la Charte des marchés publics « Small business act » adoptée en 2014, et concrétise la relation positive que la Métropole et la Mairie ont noué avec les entreprises du territoire.

Les 7 piliers du SPASER de la Métropole et de la Mairie de Toulouse sont :

- 1 Continuer de développer l'inclusion par nos achats
- 2 Développer une économie circulaire ambitieuse
- 3 Concourir au développement du secteur de l'ESS et de la plus-value sociétale
- 4 Prendre notre part dans la diminution de l'empreinte carbone et énergétique
- 5 Prendre en compte la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail
- 6 Construire une alimentation durable et locale
- 7 Consolider une relation responsable avec les fournisseurs.

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en oeuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

Conditions d'exécution à caractère social :

Le maître d'ouvrage s'est engagé dans une politique volontariste d'insertion des personnes par le travail. C'est pourquoi, il a été décidé de faire appel aux partenaires privilégiés que sont les entreprises par le biais de la commande publique, afin de favoriser l'accès à l'emploi de ces personnes. C'est pour réaliser cet objectif ambitieux que le présent marché comporte une clause de promotion de l'emploi dont le respect est **obligatoire**. En application de l'article L2112-2 du Code de la Commande Publique, le cahier des charges comportera donc des clauses visant à promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion et à lutter contre le chômage.

L'objectif est de procéder à de nouveaux recrutements de personnel en insertion professionnelle à l'occasion des marchés publics.

Des candidats pourront être proposés par les chargés de mission clause d'insertion.

Les profils retenus devront être validés obligatoirement avant leur prise de poste.

Le respect de ces clauses sera une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

- Le nombre d'heures d'insertion est :

- LOT 8 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM / STORES : 200 HEURES

- LOT 13 CARRELAGE : 100 HEURES

- LOT 18 ELECTRICITE / PHOTOVOLTAÏQUE : 150 HEURES

Modalités de mise en œuvre

L'entreprise pourra :

- soit recruter directement,
- soit confier à une ETTI (Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion), à un GEIQ (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification), à une AI (Association Intermédiaire), ou à une ETT (Entreprise de Travail Temporaire), un certain nombre d'heures de mise à disposition de personnel pour la réalisation des travaux ou prestations de services,
- soit sous-traiter une partie des travaux ou prestations à une EI (Entreprise d'Insertion).

Assistance technique du Maître d'Ouvrage

Afin de faciliter la mise en œuvre de cette condition d'exécution, le maître d'ouvrage met à disposition une ingénierie d'insertion ayant pour objet :

- d'informer les entreprises soumissionnaires pendant la préparation de leur offre sur la base des documents remis lors de l'appel d'offres,
- d'accompagner les entreprises titulaires pour la mise en œuvre de cette condition d'exécution en fonction des spécificités du chantier et en relation avec le maître d'œuvre pour les travaux,
- de proposer des publics prioritaires.

La cellule clause d'insertion dans les marchés publics peut être jointe aux coordonnées suivantes :

Cellule clause sociale d'insertion de TME (Toulouse Métropole Emploi) :

Edouard Guerreiro 05 31 47 17 33

e.guerreiro@emploi-tme.org

NB : il est précisé que l'entreprise conserve l'entière responsabilité des personnes recrutées, de la signature des contrats de travail et de la définition du programme d'insertion.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles L2113-12 et L2113-13 du Code de la Commande Publique.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

Le chef de projet est : Jean LARGY
Direction de la Construction des Bâtiments Publics
Direction Générale à l'Aménagement
Toulouse Métropole
17, place de la Daurade - 31 000 TOULOUSE
Tél : 05.61.22.36.68 | 06.09.96.66.92

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Groupement conjoint :

URBANE KULTUR ARCHITECTURE / LSD ARCHITECTES SARL LISSARRAGUE SAN DUPUIS / BATISERF INGENIERIE / C D 2 I INGENIERIE / BATISERF / ECHOES / ATMOSPHERES / SIGHTLINE GROUP/EURO SOUND PROJECT /

Architecte Mandataire :

URBANE KULTUR ARCHITECTURE
22 rue La Fayette
67100 STRASBOURG

ARCHITECTE ASSOCIE

LSD ARCHITECTES, SARL LISSARRAGUE SAN DUPUIS
22 rue Gatien Arnoult
31000 TOULOUSE

BET Co-traitant Fluides
CD2I
13 rue André Villet
31400 TOULOUSE

BET Structures
BATISERF
11 Bld Paul Langevin
38600 FONTAINE

Economiste
ECHOES
15 rue du Général de Castelnau
67000 STRASBOURG
BET Mission Vérifications techniques
ATMOsphères

16 Chemin du Tucol
31790 SAINT-JORY

BIM manager
SIGHTLINE GROUP SAS
15 rue Palestro
75002 PARIS

BET Acoustique
EURO SOUND PROJECT
19 rue Jacobi Netter
67100 STRASBOURG

une Mission de base : ESQ/APS/APD/PRO/ACT/VISA/DET/AOR
Avec les éléments de missions complémentaires suivants :
SSI/ VERIF TECHNIQUE / SIGNALÉTIQUE/ SYNTHÈSE

.

3.3 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

La coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par le maître d'oeuvre.

3.4 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

Groupe Qualiconsult
Nom du Contrôleur Technique : Cédric Mombrun
Adresse : 1 Rue de la Paderne, 31170 Tournefeuille
Téléphone : 05 34 51 61 10
Mail : cedric.mombrun@qualiconsult.fr

Les missions de contrôle technique sont les suivantes : L + LE + SEI + HAND + ATTHAND + TH + ATTRT + P1 + PV + VERIF

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau I sera assurée par :

Bureau Veritas
Nom du Coordinateur : Sébastien Ridou
Adresse : Bureau Veritas Construction Occitanie, Bat 15 - 12 rue Michel Labrousse BP 64797,
31047 Toulouse Cedex 1
Téléphone : 06 11 84 46 26
Mail : sebastien.ridou@bureauveritas.com

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Ressources propres Ville de Toulouse

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières -Prescriptions communes (CCTP LOT00) et ses annexes et les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) propres à chaque lot et leurs annexes
- Les cadres de décomposition du prix global forfaitaire (CDPGF) propres à chaque lot
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Le Rapport Initial du bureau de contrôle
- La nomenclature "DCE LISTE DES PIECES"
- Les pièces graphiques
- PIC (plan d'installation de chantier)
- Plan de prévention - PGCSPPS
- NOTICE DE SECURITE PC 40
- Rapport de sol, amiante, plomb, acoustique
- Rapport hydrogéologique
- Le Plan d'Assurance Environnemental (PAE)
- Tableau limite de prestations lots techniques
- Cahier des charges fonctionnel SSI
- Charte de câblage courants faibles
- Liste des points de régulation - télégestion
- Cahier des Charges de la maquette numérique BIM
- Dossier BIM de la maîtrise d'oeuvre
- Plan de prévention - PGCSPPS
- Charte chantier faibles nuisances - SOGENED
- Le flyer Insertion
- Le flyer SPASER
- Le formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance)
- Le flyer "La dématérialisation à portée de clics"

Il est téléchargeable gratuitement sur le profil acheteur (Référence : 24V0061PA).

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Références dans des travaux d'importance et de qualité similaires, avec date et montants des travaux réellement exécutés	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années		Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat		Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
pour le lot 08 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM / STORES : - 3512 Fourniture et pose de menuiseries extérieures dans tout type de bâtiment - 3513 Fourniture et pose certifiées de menuiseries extérieures - 3522 Fabrication et pose de menuiseries extérieures en aluminium (technicité confirmée)	Non
pour le lot 11 OUVRAGES STRATIFIES - 4312 Fourniture et pose de menuiserie intérieure en bois - 4322 Fabrication et pose de menuiserie intérieure en bois (technicité confirmée)	Non
pour le lot 13 CARRELAGE : - 2252 Ouvrages étanches en béton armé et béton précontraint (technicité confirmée) - 3242 Étanchéité liquide (S.E.L.) (technicité confirmée) - 3372 Imperméabilisation et/ou étanchéité de réservoirs cuves et bassins de piscines (technicité confirmée) - 6314 Carrelages - revêtements dans les locaux à fortes sollicitations partuclières - 6323 Carrelages - Travaux d'étanchéité - 6343 Revêtements mureaux attachés	Non
pour le lot 18 ELECTRICITE / PHOTOVOLTAÏQUE - Qualifelec E2+CF2 + Qualibat 5912	Non

A défaut des certifications listées ci-dessus, l'entreprise devra impérativement présenter lors de la remise de son offre, des références de chantiers techniquement équivalents.

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. En l'absence de certificats pour ces qualifications, le candidat devra attester de ses compétences dans les domaines par des attestations de bonne exécution établis par des maîtres d'ouvrage et/ou certificats de capacité. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)**, disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

NOTA : si un groupement d'entreprises candidate à la procédure via le DUME, chaque co-traitant devra remplir un DUME. Il en va de même pour chaque sous-traitant.

Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le cadre de la décomposition du prix global forfaitaire (CDPGF) - Modèle fourni	Non
Mémoire technique faisant ressortir les éléments détaillés point par point, demandés ci-dessous	Non
Le calendrier prévisionnel proposé par le candidat en adéquation avec le planning des travaux fourni au DCE	Non
Le Plan d'Assurance Environnement (PAE) renseigné ou document équivalent, précisant toutes les procédures envisagées par l'entreprise pour répondre aux exigences de la charte chantier propre de Toulouse Métropole	Non

Le mémoire technique remis par les candidats sera composé des éléments suivants :

Il sera développé selon chaque critère et sous-critère listés au chapitre « Critère Technique ». Les fiches des matériels et matériaux, avec référence précise, seront jointes.

- Un organigramme des moyens humains ainsi que les CV de l'ensemble des personnes intervenants avec identification de l'interlocuteur privilégié.
- Une note méthodologique portant à la fois sur l'organisation spécifique de ce chantier, l'organisation des études d'exécution, les choix logistiques, les mesures prises pour la réduction des nuisances, avec fourniture de la décomposition des temps par tâche et d'un planning prévisionnel.
- Le plan d'installation de chantier éventuellement modifié mais respectant les contraintes du site et les interfaces avec l'aménagement et les réseaux des espaces publics, les moyens de levage.
- Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposées par le candidat : caractéristiques et performances des matériels et matériaux.

La signature de l'offre n'est pas requise dès le stade de la remise de l'offre. Cependant, ce document devra être signé électroniquement pour formaliser l'offre du candidat retenu ; c'est pourquoi nous vous conseillons de le signer si vous disposez dès à présent du certificat électronique. Dans le cas contraire vous serez sollicité afin d'accomplir cette formalité si votre offre est retenue après attribution du marché.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

NOTA :

En répondant à la présente consultation, les candidats s'engagent à avoir pris parfaitement connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P) et du cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) ou C.C.P. dont les exemplaires conservés dans les Archives de l'Administration font seul foi ; Ces documents étant partie intégrante du contrat qui sera passé, ils ne seront donc pas à remettre dans l'offre.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est organisée. Les conditions de visites sont les suivantes :

Le Maître d'ouvrage organise deux visites facultatives fortement recommandées. Pour les candidats souhaitant visiter le site les **9 et 10 avril 2024 à 9h30 (Impasse Barthe, 31200 Toulouse)**.

Personne à contacter :

- Hediye OZAY : Tel : 05 62 27 44 48 / mail : hediye.ozay@toulouse-metropole.fr
- Jean LARGY : Tel : 06 09 96 66 92 / mail : jean.largy@toulouse-metropole.fr
- Nathanaël ROBERT / 06 18 01 59 63 / nathanael.robert@toulouse-metropole.fr

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://toulouse-metropole.marches-publics.info>. (Référence 24V0061PA)

Par ailleurs, la transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.

Les candidats sont invités à consulter les tutoriels à leurs dispositions sur le profil acheteur qui donne toutes les informations pratiques nécessaires au dépôt des offres.

Leur attention est attirée sur le temps nécessaire au chiffrement des documents, notamment lorsque ces documents sont stockés sur un serveur partagé. Pour tous problèmes techniques, vous pouvez contacter la plateforme aws :

- par mail à l'adresse suivante : support-entreprises@aws-france.com en indiquant le contexte de vos incidents. Indiquez si vous êtes en phase de dépôt, l'assistance traitera votre demande en priorité
- ou par téléphone au 0892-14-00-04.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Toulouse Métropole
Direction Commande Publique 7E BAT B
6 RUE RENE LEDUC
BP 35821
31505 TOULOUSE CEDEX 5

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : L'acheteur impose la transmission des fichiers au format PDF. En outre les pièces financières (BPU, DQE, DPGF,...) devront également être transmises dans les formats de type XLS, XLSX, ODS, ODT, DOC et DOCX.

L'acheteur se réserve la possibilité de rejeter l'offre du candidat s'il était dans l'impossibilité de lire les documents reçus dans des formats différents. Les pièces de la candidature et de l'offre doivent être individualisées sans regroupement dans un fichier PDF unique.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée. La collectivité ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le portail de la collectivité. Les candidats sont invités, pour télécharger les DCE, à s'identifier sur la plateforme. En cas de téléchargement anonyme, ou d'informations erronées dans le formulaire d'authentification, ils ne seront pas informés des éventuelles modifications de la consultation (modifications de dates, rectificatifs ou compléments de dossiers...).

La taille maximum acceptée pour un pli électronique est de 0 Mo.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation et pourra également être requise pour les actes d'exécution du marché.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement

de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour les lots n°08, 11, 13

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	60.0
2.1-Qualité et conformité des matériaux : Qualité des caractéristiques et performances techniques des matériels et matériaux mis en œuvre spécifiquement sur ce chantier	25.0
2.2-Moyens humains et techniques : Pertinence et cohérence des moyens opérationnels mobilisés pour la réalisation des tâches ; - Moyens humains ; - Organigramme et interlocuteur privilégié	10.0
2.3-Développement durable / démarche environnementale:-Bonne prise en compte de la charte de chantier à faibles nuisances.-Note détaillée sur le respect des exigences environnementales mentionnées au CCTP (ACV, thermiques)	10.0

2.4-Méthodologie d'exécution et respect du planning : - Cohérence du planning proposé et de la décomposition du temps par tâche ; - PIC optimisé (emprise de l'installation de chantier - besoins de stockage - moyens de levages)	15.0
--	------

Pour le lot n° 18

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	60.0
2.1-Qualité et conformité des matériaux : Qualité des caractéristiques et performances techniques des matériels et matériaux mis en œuvre spécifiquement sur ce chantier	20.0
2.2-Moyens humains et techniques : Pertinence et cohérence des moyens opérationnels mobilisés pour la réalisation des tâches ; - Moyens humains ; - Organigramme et interlocuteur privilégié	20.0
2.3-Développement durable / démarche environnementale:-Bonne prise en compte de la charte de chantier à faibles nuisances.-Note détaillée sur le respect des exigences environnementales mentionnées au CCTP (ACV, thermiques)	10.0
2.4-Méthodologie d'exécution et respect du planning : - Cohérence du planning proposé et de la décomposition du temps par tâche ; - PIC optimisé (emprise de l'installation de chantier - besoins de stockage - moyens de levages)	10.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = Base de notation - ((Montant de l'offre à noter - Montant de l'offre moins-disante) / Montant de l'offre moins-disante) * Base de notation)

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Note minimale attribuée égale à 0.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Par ailleurs, dans le cas où des erreurs manifestes (erreurs de lignes, virgules, décalage dans le document...) seraient constatées dans l'offre du candidat, le candidat pourra être interrogé afin d'apporter des éclaircissements sur son offre financière : en fonction du caractère substantiel ou non de cette erreur, son offre sera rectifiée ou éliminée comme étant non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des **négociations avec tous les candidats**. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

A la fin des négociations, l'acheteur informera les candidats de la clôture des négociations et ils seront invités à déposer formellement leur offre finale sur la plateforme de dématérialisation avant la date et heure indiquées.

Pour ce faire, les candidats entreront dans le guichet restreint via le mail (à conserver) qui leur sera envoyé par la plateforme aws et les invitant à déposer l'offre finale.

Pour entrer dans le guichet, il faudra cliquer dans ce mail sur 'Déposer votre réponse' et saisir la clé de contrôle indiquée.

IMPORTANT : l'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre finale non déposée sur ce guichet ou déposée après l'heure et la date limite, ne pourra être prise en compte, et ce, même si des échanges de négociation préalables ont eu lieu par mail. Le cas échéant, l'acheteur ne pourra prendre en compte, pour l'analyse des offres, que l'offre initiale du candidat.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://toulouse-metropole.marches-publics.info>

Cette demande doit intervenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des plis (référence 24V0061PA)

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 4 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Renseignements dématérialisation :

Toulouse Métropole

Direction de la Commande Publique

6 rue René Leduc - BP 35821

31505 TOULOUSE cedex 5

Contact pour obtenir des informations sur la dématérialisation :

Hana ZAREVUCKA

Tél. : 05.62.27.65.53

Mail : hana.zarevucka@toulouse-metropole.fr

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Toulouse

68 rue Raymond IV

BP 7007

31068 TOULOUSE CEDEX 7

Tél : 05 62 73 57 57

Télécopie : 05 62 73 57 40

Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Toulouse
68 rue Raymond IV
BP 7007
31068 TOULOUSE CEDEX 7

Tél : 05 62 73 57 57
Télécopie : 05 62 73 57 40
Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr